

COMMUNE DE CANAPLES
Département de la Somme

COMPTE RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2018

NOMBRE DES MEMBRES :

Séance du 08 Juin 2018

Composant le Conseil : 11

Présent à la séance : 10

Date de convocation : 1^{er} Juin 2018

L'An deux mille dix-huit, le huit Juin, vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Canaples se sont réunis au nombre de dix, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de :

Monsieur Marcel POISSON, Maire

Etaient présents MM. Les adjoints, MM. Les conseillers municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L2121-17 du Code Général Des Collectivités Territoriales.

Présents :

Jean Luc BELLENGER, Pascal GODARD, Yasmine HAFIAN : Adjoints au Maire
Alain JARDIN, Matthieu VANDENBUSSCHE, Aurore MERLIN, Léon LENNE, Jean Marc MOYAUX, Jean Yves CANNESSEON: Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :

/

Absente excusée :

Emilie MICHEL

Absents non excusés :

/

M. Marcel POISSON Maire ouvre la séance à 20h00.

1. Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 20 Avril 2018

M. le Maire fait lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 20 Avril 2018.

**Après délibération,
Le Conseil Municipal,
DECIDE** d'adopter le dit compte rendu.
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2. Centre de loisirs 2018 :

Cette année la collaboration avec l'UFCV est reconduite dans la mise en place du centre de loisirs 2018. Pour garantir une qualité de service aux administrés dont les enfants déjeuneront à la cantine, il est proposé - en continuité avec l'année scolaire - que les inscriptions, commandes et facturations des repas se fassent par l'intermédiaire de la commune.

Il est bien entendu qu'il appartient à l'UFCV de prendre en charge l'encadrement des enfants, la préparation du service et l'entretien post service.

**Après délibération,
Le Conseil Municipal,
APPROUVE** cette proposition d'organisation.
APPROUVE la mise en place de la facturation par la commune.
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

3. Surcroît d'activité :

La commune a recours actuellement recours à l'association BAC 80 pour bénéficier de main d'œuvre en cas d'activité exceptionnelle, face au nombre croissant d'enfants à la cantine, il est préconisé de prévoir un contrat d'emploi communal en cas de besoin immédiat.

**Après délibération,
Le Conseil Municipal,
DECIDE** de créer un poste pour surcroît d'activité.
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

4. Ordures ménagères :

Suite à une demande de dérogation de la part du SMIRTOM PNP auprès de la préfecture, la compétence de recouvrement des ordures ménagères de l'année 2018 est attribuée à la commune, de ce fait il est nécessaire de mettre en place la tarification de la redevance ainsi que la décision modificative au budget relative à ce recouvrement.

Le montant total à recouvrir s'élève à 52 200,00 €.

Il est proposé de reconduire le prélèvement mensuel sur 5 mois pour les foyers ayant adhéré à ce mode de paiement.

Il est proposé la tarification suivante :

- 144.00 € par équivalent habitant pour les redevances spéciales.

| Nombre d'habitant par foyer | Montant de la redevance |
|-----------------------------|-------------------------|
| 1 | 116.00 € |
| 2 | 161.00 € |
| 3 | 200.00 € |
| 4 | 240.00 € |
| 5 | 280.00 € |
| 6 | 319.00 € |

**Après délibération,
Le Conseil Municipal,
APPROUVE cette proposition.
ADOpte A L'UNANIMITE.**

5. Rentrée scolaire : 2018-2019

Une demande de dérogation a été formulée auprès de la commune concernant la scolarisation d'une enfant à l'école de Canaples.

Cette demande ne rentre pas dans le cadre de la décision initialement délibérée à ce sujet.

Nombreux arguments sont avancés :

- Une porte ouverte à toute demande à venir.
- Les effectifs à maintenir.
- Le contexte qui évolue nécessite de faire évoluer les décisions.
- La nécessité de préserver notre école récemment agrandie.
- L'équilibre recherché pour l'enfant en question.

**Après délibération,
Le Conseil Municipal,
DECIDE d'accorder cette dérogation au profit de
l'enfant et de l'école communale.
ADOpte A LA MAJORITE.**

| Avis | Nombre de voix |
|-------------------|----------------|
| Pour | 8 |
| Contre | 1 |
| Abstention | 1 |

6. Eclairage public - FDE :

Suite au projet de changement des têtes de lampadaires, l'éclairage sera abaissé de 20% sur la route départementale et de 50% dans le reste du village, cette distinction répond à des obligations réglementaires.

Cette baisse interviendra sur la durée de l'éclairage nocturne allant de 23h00 à 5h00.

Suite à une demande d'EDF, quant au choix de la nature de l'énergie fournie à la commune, le conseil fait le choix d'une énergie verte à hauteur de 50% de l'énergie qui lui est distribué, un coût de 0.0001€ du kWh est facturé en sus. Par ailleurs la réactualisation des puissances énergétiques des différents points de distributions de la commune permettra de compenser cette infime augmentation.

7. Assainissement collectif :

- Suite à la modification du projet, le nouveau avant projet avec la simulation financière sont attendus très prochainement.
- Il est nécessaire de monter le projet de financement auprès de la banque afin d'obtenir l'accord écrit avant le lancement des appels d'offres.

- La commune de Pernois, ne contribuant plus au projet d'assainissement collectif, elle ne procédera donc pas au règlement de la facture relative à la rédaction de la convention intercommunale de groupement de commande, de ce fait, il est proposé au conseil municipal de régler 50% du solde restant dû et d'inviter la commune d'Halloy de procéder au règlement du solde.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le maire à signer l'ensemble des documents relatifs au montage financier du prêt concernant l'assainissement collectif.

APPROUVE le règlement de 50% du solde restant dû au cabinet d'avocat.

Soit 600.00 € TTC.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

8. Nom de la place de la Mairie

Il est proposé de nommer la place de la mairie Colonel Beltrame, suite aux échanges, le conseil municipal rejette la proposition.

| Avis | Nombre de voix |
|-------------------|----------------|
| Pour | 3 |
| Contre | 4 |
| Abstention | 3 |

9. Eglise de Canaples :

La girouette de l'église ainsi que les chéneaux nécessiteraient une réfection, les devis établis auprès de l'entreprise ROUSSEAU spécialisée dans la réfection des clochers, montrent un coût s'élevant à 2 471.00 € TTC pour le remplacement de la girouette et 8 825.47 € pour la réparation des chéneaux.

Le conseil demande un complément d'information concernant l'installation d'un paratonnerre et s'accorde à prévoir les travaux pour septembre.

Une décision modificative au budget sera établie au prochain conseil, dès réception du complément de devis.

10. Question diverses :

- La dissolution de l'A.D.E : une subvention exceptionnelle sera versée par le biais de la communauté de communes par chaque commune adhérente afin de régulariser la situation financière de l'association en dissolution (500,00 €).

- La nécessité de se munir de modules spécifiques au prélèvement à la source, représente pour la commune un coût de 49.00 € HT pendant 3 ans ainsi que le coût de l'assistance et la formation à distance soit (99.00 € HT + 149.00 € HT)

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de faire l'acquisition du dit module.

DECIDE de prendre la décision modificative au budget qui s'y rattache.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

- Tarifs cantine rentrée 2018-2019 :

Il est proposé au conseil municipal de maintenir les tarifs actuels que ce soit pour la cantine ou la garderie et ce pour les habitants de Canaples.

Pour les enfants extérieurs à la commune, les tarifs du repas s'élèvera à 3.85 € et de la garderie à 2.00 €

Une proposition financière intéressante de Dupont restauration semble mettre en avant une moindre qualité que la Normande, donc le conseil privilégiant la qualité des produits renonce à changer de fournisseur et s'engage à nouveau avec la Normande au titre de l'année scolaire à venir.

De plus une formation à l'hygiène d'une valeur de 450.00 € est offerte.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de fixer les tarifs de cantine et de la garderie pour l'année 2018/2019 comme suit :

| | Cantine | Garderie |
|---------------------------------|----------------|-----------------|
| Enfants canapoltains | 3.45 € | 1.80 € |
| Enfants non canapoltains | 3.85 € | 2.00 € |

ADOPTE A L'UNANIMITE.

- Aire de repos : une proposition d'aménagement d'une aire de repos rue des Aires est soumise au Conseil, elle sera étudiée en commission embellissement.
- Le conseil s'interroge sur l'étendue de la couverture de nos assurances quant aux bénévoles, la MAIF sera interrogée à ce sujet.
- Les dégradations dues aux inondations sont évoquées notamment rue de l'Étroit, route de Bernaville, rue de Fieffes, ainsi que les berges des rivières. Les travaux de nettoyage ont demandé un apport d'eau par le biais de pompe à eau « privée », à défaut d'une borne à incendie. La commune envisage donc d'investir dans une pompe à eau à cet effet.
- Une position définitive de la FDE est attendue quant au réseau de chaleur pour le 30 Juin.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Marcel POISSON
Maire de Canaples